

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 22 janvier 2024 s'est réuni en session ordinaire lundi 29 janvier 2024 à 19 heures 30, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Était excusée : Michèle Courbrant ayant donné pouvoir à Nicolas Guillemet

Secrétaire de séance : Sandra Roche

Le maire demande que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Projet du plan de financement pour la réalisation d'un cheminement piéton ralliant le bourg au foyer rural.
- Convention tripartite entre le SIVOS, la commune de Vitrac et celle de La Roque Gageac
- Bien sans maître incorporation au domaine communal

I - APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024

Après délibération, le conseil municipal ouvre $\frac{1}{4}$ des dépenses du budget de l'année N-1 sur le prochain budget, soit 58 035€ à répartir aux opérations existantes.

Proposition faite 16 000€ opération 20 matériel communal

Adopté à l'unanimité

III - CHEMIN IMPASSE DES CHAMPS

Après concertation des riverains concernés avec M Le Maire et M Tuneu, représentant la Mairie, des travaux d'élargissement de l'impasse des Champs (droit de passage) vont être réalisés afin de permettre le passage d'engins de construction, de faciliter l'accès aux habitations et de sécuriser la sortie sur la route départementale. Pour ce faire une partie du terrain de M Pauliac va être achetée par la mairie afin d'élargir l'accès. La réfection de la clôture sera également prise en charge par la mairie.

IV - POINT SUR LE DISTRIBUTEUR A BILLETS

Le Crédit Agricole nous alerte sur la non-conformité de l'accès au DAB. En effet après les travaux de création de la rampe permettant l'accès à l'office du tourisme et à la poste aux personnes à mobilité réduite, la hauteur du DAB n'est plus aux normes requises.

Des travaux de surélévation du matériel doivent être entrepris avant la saison, un rendez-vous avec un technicien du Crédit Agricole, et une entreprise de maçonnerie est prévu le 2 février pour envisager les travaux à réaliser.

V - POINT SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

La CCSPN a demandé à la commune de fournir une liste de propositions de zones incluant des exploitations agricoles, des bâtiments à usage commerciaux ou des établissements publics sur lesquels des panneaux photovoltaïques pourraient être installés.

Cette liste a été fournie au service urbanisme de la CCSPN, d'autres réunions de concertation auront lieu avant validation finale du conseil.

VI - POINT SUR LE PERSONNEL

La commune, comme en 2023, envisage l'embauche d'un ASVP pour un CDD d'une durée de 6 mois, du 15 avril au 15 octobre.

L'agent technicien serait en renfort de ce poste sur les jours de congés de l'agent, et sur l'entretien technique du matériel en cas de besoin.

L'embauche d'un autre agent technique, pour une durée 3 mois environ sera nécessaire pour le surcroît d'activité en période estivale.

L'adjoint administratif renonce à sa titularisation car elle quitte ses fonctions au 31 mars 2024. Un contrat de 17 heures 30 hebdomadaire a été rédigé pour atteindre cette échéance.

VII - EMBAUCHE D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Une offre d'emploi a été déposée au niveau du centre de gestion pour l'embauche d'un agent administratif à temps partiel, soit 24 heures par semaine en remplacement de l'agent démissionnaire.

Le profil recherché est plutôt celui d'une personne ayant déjà une expérience de secrétariat de mairie.

VIII - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL CNP

Contrat qui prévoit le remboursement à la collectivité des éventuels arrêts de travail pour maladie ou accidents du travail.

La somme prévue pour 2024 est de 8 000€

Approuvé à l'unanimité

IX - CONVENTION FOURRIERE SAUVEGARDE ET PROTECTION DES ANIMAUX 2024

Au vu de la prolifération de chats errants et de l'inflation, le coût de cette action passe de 0.90€ à 1.00€ par habitant

Approuvé à l'unanimité

X - PLAN DE FINANCEMENT DU CHEMINEMENT PIETON RALLIANT LE BOURG AU FOYER FERNAND VALETTE

Dans le cadre du projet d'une nouvelle salle socio culturelle située au LD Les Ecoles, Rue Yvonne et Fernand Valette, un cheminement piéton est à l'étude pour permettre au public de s'y rendre facilement et en toute sécurité depuis les parkings ou même depuis le bourg.

Cet aménagement proposé par les services de l'ATD aurait un coût de 247 000€ (Etude+ Travaux)

Un plan de financement doit être élaboré avec la demande de subventions aux organismes suivants : DETR (dotation de l'état destiné aux territoires ruraux), Conseil Départemental, Fonds vert, enfin un auto financement de l'ordre de 54 000€ environ.

XI - CONVENTION TRIPARTITE : SIVOS, COMMUNE DE VITRAC, COMMUNE DE LA ROQUE GAGEAC

Le fonctionnement du SIVOS (Syndicat Inter communal à Vocation Scolaire) gérant le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) La Roque Gageac /Vitrac : école de La Folle Avoine fonctionne avec la participation financière des 2 communes à raison de 50% chacune.

La convention stipule que de façon régulière, en début de chaque trimestre chaque commune verse 42 000€ au SIVOS qui doit avec cette dotation assumer les frais inhérents au fonctionnement de l'école. Cette convention permettra d'équilibrer et de régulariser les versements au SIVOS.

XII - BIEN SANS MAÎTRE INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et de la procédure qui a été faite. A ce jour, après le déroulé de celle-ci les parcelles AA n° 124 et A 372 ont été constatées pour le motif suivant, propriétaire non connu et contributions foncières afférentes non acquittées depuis plus de 3 années.

Conformément à la nouvelle procédure, ces terrains, doivent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'exercer ses droits, décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur, charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'incorporation dans le domaine communal de ces terrains,

XIII – QUESTIONS DIVERSES

- Le SICTOM Périgord Noir a le projet de création d'un composteur inter municipal collectif, principalement à destination des professionnels de la restauration.
L'étude concerne à ce jour les communes de La Roque Gageac, Cénac, Vitrac et Domme ; ils recherchent un terrain permettant le compostage en andains.
- Nathalie Lavergne demande que l'aire de jeux pour enfants à proximité de la halle soit refaite en même temps que les travaux des toilettes publiques.
- Nous avons l'autorisation du propriétaire de la Bambousaie pour que leur pigeonnier soit le lieu à visiter dans le cadre du week end Insolite du 6 et 7 avril 2024.
- À la suite d'un courrier transmis au conseil départemental de la part d'un collectif de riverains des Lieux-Dits Gaillardou et Sous la Grande Vigne (Route des Résistants) demandant une réduction de la vitesse, le conseil départemental stipule qu'un abaissement de la vitesse autorisée à 50km/heure n'est pas envisageable.
Le classement de la zone en agglomération doit être re discuté entre le maire et les conseillers départementaux.
Ou bien, l'aménagement de dispositifs permettant le ralentissement sera mis à l'étude par la commune.
- La commune envisage l'achat d'un terrain situé au lieu-dit Les Bouygues afin d'y définir 4 à 5 lots viabilisés destinés à la vente. En effet le PLUI définit cette zone comme étant à densifier donc le partage de cette parcelle en plusieurs lots est obligatoire.
Le vendeur n'ayant toujours pas trouvé d'acquéreur, la commune envisage de s'en saisir.

La séance est levée à 21h30